



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Présenté en Conseil Municipal

Le 11 Décembre 2025



PREAMBULE

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est encadré par la Loi L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

« Dans les collectivités de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. »

En l'absence de DOB : Toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, **les délais de présentation** des orientations budgétaires et de transmission du projets de budget aux membres du conseil municipal, sont fixées comme suit : « *La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de **dix semaines** précédent l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est à dire à l'examen du budget primitif* »

Les services de l'Etat précisent toutefois que ce délai n'est pas applicable pour les décisions modificatives, les budgets supplémentaires, le compte administratif ou le compte financier unique.

La loi NOTRE n°2015-991, promulguée le 07 Août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifiés les modalités de présentation avec des compléments d'informations et de nouvelles formalités pour la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ainsi, doivent figurer entre autres :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, en précisant les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et le GPSEA dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels envisagés en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure de gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin d'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération, et à la durée effective du travail au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de programmation des Finances publiques pour les années 2023-2027 du 18 décembre 2023 n°2023-1195 avait ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

A noter : L'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget primitif (BP)

Partie 1 : Environnement général

INTRODUCTION

La préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2026 nécessite une analyse rigoureuse des dynamiques économiques à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Ce document vise à fournir un panorama actualisé, basé sur les dernières projections des institutions internationales et nationales. Il met l'accent sur les indicateurs clés (croissance du PIB, inflation, chômage, dette publique) et leurs implications pour les finances locales, telles que les dotations de l'État. Les données sont sourcées et datées, avec des graphiques pour visualiser les tendances.

L'un des éléments les plus marquants du DOB 2026 concerne l'analyse du contexte politique national. Depuis 2022, la France traverse une période de grande instabilité : absence de majorité parlementaire stable, succession rapide de gouvernements, tensions accrues dans l'élaboration de la loi de finances, dissolution de l'Assemblée en 2024...

Ces événements ont profondément affecté la capacité des collectivités à anticiper leurs propres budgets. De plus, ce contexte s'inscrit dans un environnement marqué par une résilience fragile : tensions commerciales mondiales, assouplissement monétaire en Europe, et incertitudes budgétaires en France.

Pour Marolles-en-Brie cela signifie travailler dans un environnement financier incertain, où les règles du jeu peuvent changer au cours de l'année 2026. Cela implique une vigilance accrue sur les recettes fiscales locales et les dépenses contraintes dans un contexte de croissance modérée et d'inflation maîtrisée mais persistante. De plus cette instabilité impose une gestion locale rigoureuse, flexible et solidement ancrée dans des choix politiques bien pensés.

I. Le contexte macroéconomique mondial : Une situation économique mondiale fragile, entre inflation, tensions géopolitiques et changement climatique

1. Le contexte macroéconomique mondial et européen

Les récentes mesures commerciales américaines conduisent à une révision à la baisse des perspectives économiques mondiales : la croissance passerait de +3,3 % en 2024 à +3,0 % en 2025 puis +2,9 % en 2026. Dans les économies avancées, les États-Unis ralentiraient nettement en raison des hausses de droits de douane et du resserrement budgétaire.

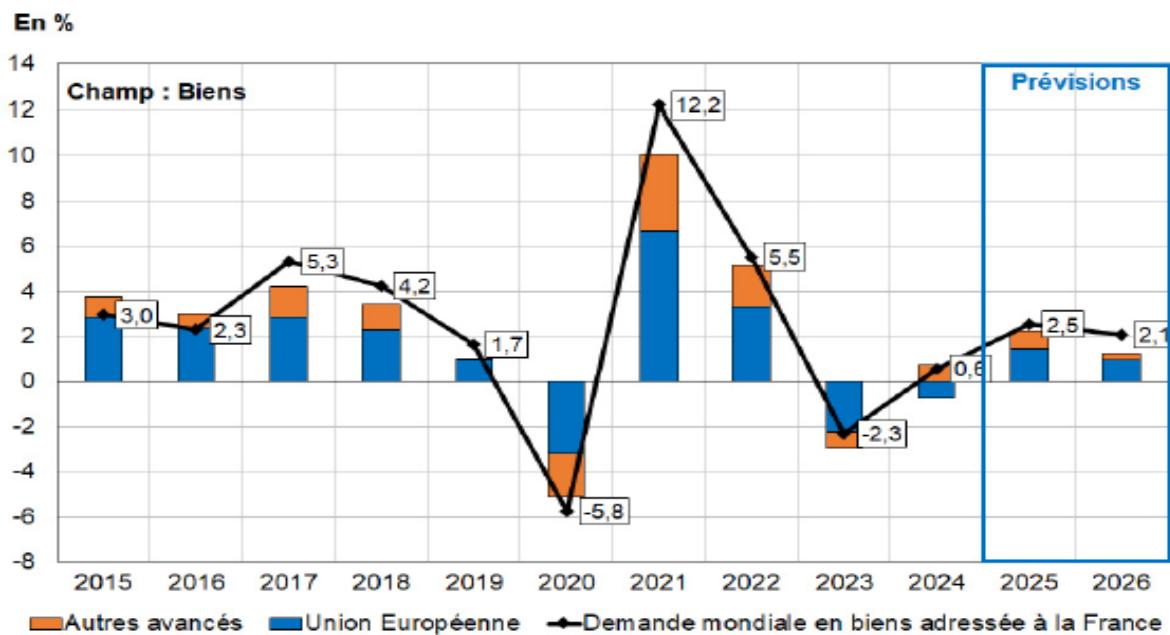
Dans la zone euro, l'activité progresserait modérément, portée par le reflux de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt, mais freinée par les tensions commerciales et l'appréciation de l'euro. L'Allemagne resterait en quasi-stagnation en 2025 avant un léger rebond en 2026 ; l'Italie conserverait une croissance modérée ; l'Espagne resterait plus dynamique grâce à l'investissement et au tourisme ; le

Dans la plupart des grandes économies émergentes, la croissance ralentirait également en 2025 et 2026. En Chine particulièrement, avec une activité freinée à la fois par les mesures commerciales et par des déséquilibres structurels persistants.

Le commerce mondial, toujours affecté par les mesures américaines, n'augmenterait que de +2,1 % en 2025 et +2,3 % en 2026, des niveaux nettement inférieurs à la moyenne observée entre 2015 et 2019 (2,8 %).

Globalement, les risques entourant ce scénario restent orientés à la baisse, l'administration Trump laissant planer la possibilité de nouveaux droits de douane, tandis que les tensions géopolitiques demeurent.

Demande mondiale en biens adressée à la France



Sources : OCDE, FMI et instituts statistiques nationaux sur le passé,
DG Trésor en prévision.

2. Le contexte national

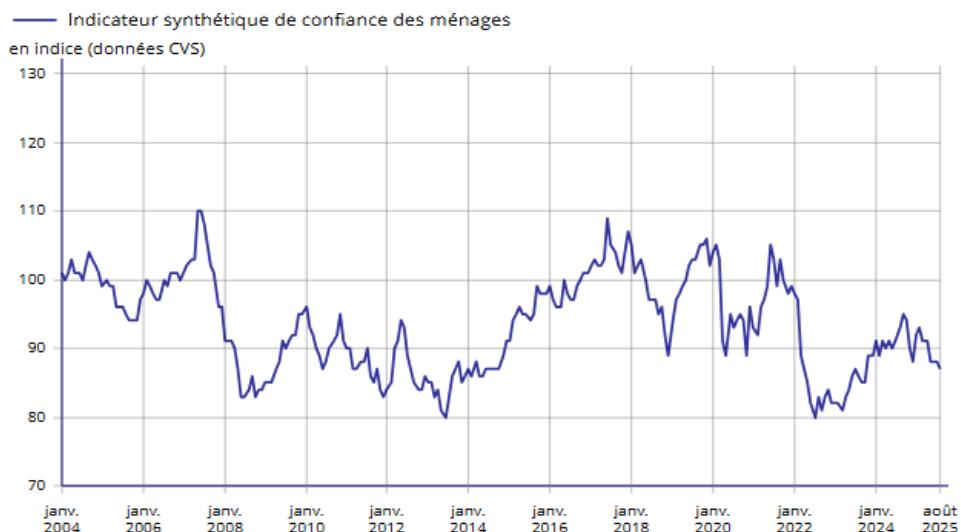
La situation politique exceptionnelle que connaît le pays depuis 2024 continue de produire des effets significatifs sur l'économie française et sur les collectivités locales. L'instabilité gouvernementale complique en particulier l'élaboration du projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Après la démission de M. Bayrou, M. Lecornu a été nommé Premier ministre le 9 septembre avec pour mission de rechercher un accord parlementaire sur le budget. Il démissionne le 5 octobre, puis est renommé dès le lendemain afin de conduire, malgré un contexte parlementaire fragmenté, la préparation du PLF 2026. Celui-ci est présenté en Conseil des ministres le 13 octobre et enregistré à l'Assemblée nationale le 14 octobre. Dans ces conditions, son contenu est susceptible d'évoluer au fil des débats, et ce ROB se fonde donc sur la version initiale du texte.

A – Contexte économique et budgétaire : croissance modérée, inflation faible, déficit persistant

L'instabilité politique se conjugue avec une situation budgétaire déjà fragile. Depuis l'été 2024, la dégradation des finances publiques a entraîné une hausse du coût de la dette française, une baisse de la confiance des marchés et une dégradation de la note souveraine du pays. Parallèlement, les ménages adoptent une attitude prudente, marquée par un taux d'épargne élevé et une consommation limitée, ce qui freine la reprise.

A-1 Une croissance économique affaiblie

Pour 2025, la croissance nationale pourrait s'établir autour de 0,7 %, contre 1,1 % en 2024. Le ralentissement du marché du travail, la prudence des ménages et les incertitudes politiques contribuent à cette dynamique modeste. Malgré un niveau d'inflation plus faible que dans la zone euro, la consommation peine à repartir, et l'investissement privé reste contenu.



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee.

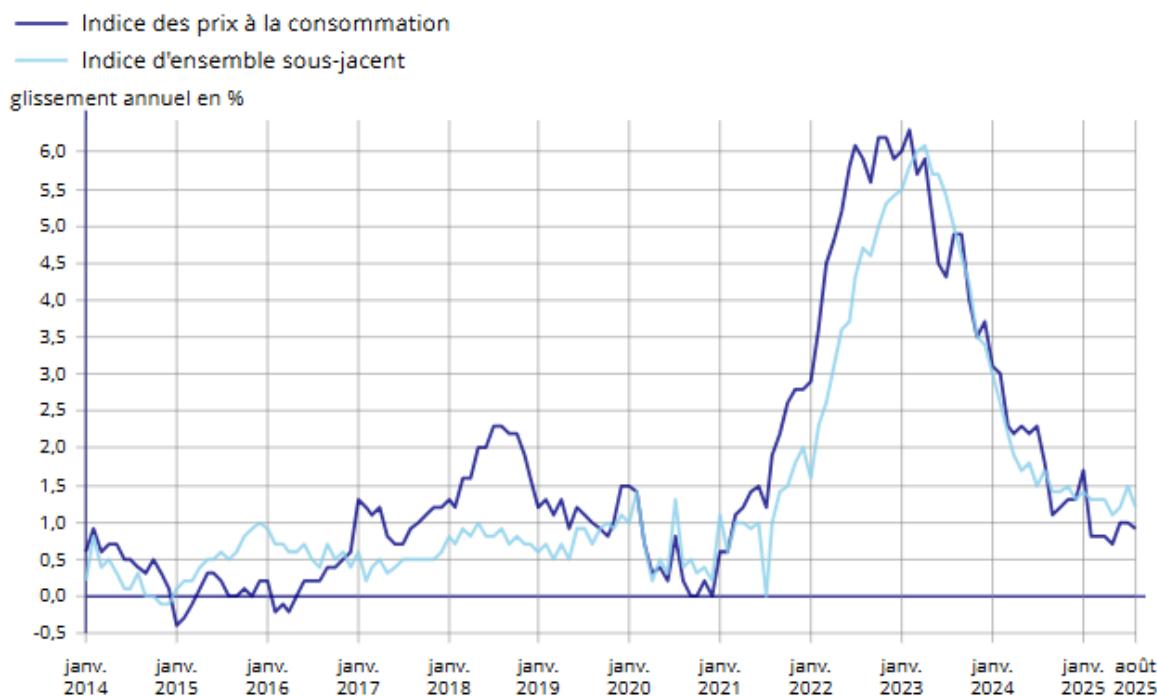
A-2 Chômage et inflation : une situation atypique

Le taux de chômage reste relativement bas (7,5 %), proche de son point le plus faible depuis 2007. L'inflation demeure également faible (0,9 % en août), principalement en raison du recul des prix de l'électricité. Ce contexte pourrait paraître favorable, mais il repose sur des fondations fragiles :

- Volatilité du marché de l'énergie,
- Incertitudes liées à la politique commerciale américaine,
- Instabilité politique nationale.

En fonction de l'évolution de ces facteurs, la conjoncture peut basculer rapidement : un maintien de l'incertitude pèserait sur l'activité, tandis qu'un apaisement politique pourrait favoriser un regain de confiance.

Indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee.

A-3 Perspectives de croissance du PIB

La Banque de France a révisé à la baisse ses projections pour la période 2025-2027. Les tensions commerciales internationales, combinées à des pertes de productivité persistantes depuis la crise sanitaire, pèsent durablement sur le potentiel de croissance.

Selon les dernières prévisions :

- Croissance de 0,6 % en 2025,
- Reprise à 1,0 % en 2026,
- Puis 1,2 % en 2027, portée par une amélioration progressive de la consommation, de l'investissement et des exportations.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,1</i>
IPCH	2,3	1,0	1,3	1,8
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,7	1,6	1,6
	<i>0,0</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,5	7,6	7,4
	<i>0,0</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

Ces prévisions reposent sur l'hypothèse d'une stabilité des droits de douane. Un scénario moins favorable (nouvelle hausse tarifaire ou tensions géopolitiques accrues) pourrait amputer la croissance d'environ 0,3 point en 2025 comme en 2026.

II. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2026

La loi de programmation des finances publiques fixe la trajectoire budgétaire nationale jusqu'en 2027 et constitue la référence des exercices à venir. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet de Loi de Finances pour 2026, présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025, dans un contexte politique particulièrement instable. Le gouvernement ayant été nommé seulement deux jours auparavant, ce projet de loi fait l'objet d'un examen parlementaire sous forte contrainte et pourra connaître des ajustements significatifs. Le présent rapport d'orientation budgétaire repose donc sur la version initiale du texte.

Le PLF 2026 poursuit un objectif central : le redressement des comptes publics, avec une réduction progressive du déficit et une trajectoire de désendettement prévue jusqu'en 2029. Il s'inscrit dans un environnement économique et géopolitique incertain, marqué par une croissance modérée et des tensions internationales persistantes.

Les principales hypothèses macroéconomiques retenues sont les suivantes :

- une croissance du PIB à **+1 %** en 2026 ;
- une inflation maîtrisée à **+1,3 %** ;
- des dépenses publiques ramenées à **56,4 % du PIB** ;
- une participation accrue des collectivités locales à l'effort de redressement.

Principales dispositions concernant les collectivités locales

Le PLF 2026 prévoit plusieurs mesures ayant un impact direct sur les communes :

- **53,45 Md€ de concours financiers** à destination des collectivités territoriales, dont **32,58 Md€ au titre de la DGF**, avec une **stabilité de la dotation forfaitaire**.
- **Suppression du Fonds de solidarité aux activités périscolaires (FSDAP)** pour l'année scolaire 2025-2026.
- **Diminution de 50 % du Fonds Vert**, désormais fixé à **650 M€**, réduisant d'autant les possibilités de financement des projets environnementaux.
- **Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)**, destiné à regrouper les dotations d'investissement du bloc communal (DETR, DSIL, DPV). Son enveloppe est fixée à **1,04 Md€**.
- **Réduction du périmètre du FCTVA**, entraînant une moindre compensation de la TVA sur certains investissements.
- **Nouvelle augmentation de 3 points des cotisations employeurs à la CNRACL**, après une première hausse de 3 points en 2025, ce qui alourdit significativement la charge de personnel des collectivités.
- **Poursuite du fonds de réserve « DILICO »**, financé par un prélèvement sur les recettes fiscales communales, incluant Marolles-en-Brie.
- **Pérennisation de la dotation pour les titres sécurisés**, destinée à accompagner les communes dans la délivrance des titres d'identité.

III. Au niveau local

- Le GPSEA

Depuis sa création en 2016, le GPSEA apporte un soutien significatif aux villes de son territoire, dont Marolles-en-Brie. L'intégration territoriale à l'échelle des seize communes permet de réduire le prélèvement au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), allégeant ainsi la charge fiscale des communes.

La mise en œuvre du Fonds de Solidarité aux Communes (FSC) pour les villes de moins de 12 000 habitants traduit l'effort du Territoire en matière d'investissement pour les communes de taille modeste, avec 16,5 millions d'euros programmés entre 2016 et 2026. Ce dispositif est d'autant plus pertinent dans le contexte de la PLF 2026, qui prévoit un renforcement du soutien financier aux collectivités locales afin de compenser la baisse de certaines recettes fiscales et de soutenir les investissements essentiels, notamment pour la transition écologique et l'amélioration des services publics.

En matière de transferts de compétences, le GPSEA a élaboré une doctrine pragmatique via la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT). Cette approche vise à garantir une neutralisation financière des charges de fonctionnement transférées et à valoriser un niveau minimal d'autofinancement pour les dépenses d'investissement. La PLF 2026, en insistant sur la stabilité des dotations aux collectivités et sur la nécessité de renforcer l'autonomie financière locale, renforce la pertinence de cette démarche, permettant aux communes de continuer à investir sans alourdir leur fiscalité locale.

Ainsi, le soutien du GPSEA, combiné aux orientations de la PLF 2026, offre aux communes du territoire une capacité accrue à financer des projets structurants et à maintenir la qualité des services publics, tout en maîtrisant l'impact budgétaire des transferts de compétences.

- Marolles-en-Brie

La Ville de Marolles-en-Brie, comme l'ensemble des collectivités territoriales, traverse une série d'exercices budgétaires marqués par des crises successives et des difficultés multiples.

L'année 2026 s'annonce particulièrement complexe pour la construction du budget des collectivités territoriales et celui de la ville de Marolles-en-Brie ne fait pas exception. En effet, on observe une contraction des recettes, notamment fiscales, accompagnée d'une augmentation continue des dépenses de fonctionnement. Cet effet de ciseau, qui se renforce d'année en année, vient réduire la capacité d'autofinancement de la ville. Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet de montrer la sincérité avec laquelle le budget 2026 se construit et les choix qui devront être faits.

Dans un contexte particulier marqué par l'absence de projet de loi de finances, les orientations budgétaires pour 2026 ont pour objectif de poursuivre les grandes priorités du mandat. Il s'agit notamment de :

- ✓ Préserver une politique d'investissement ambitieuse sans accroître la pression fiscale ;
- ✓ Renforcer la résilience du territoire et accompagner la transition écologique ;
- ✓ Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des Marollais ;
- ✓ Garantir un service public de qualité ;
- ✓ Et bien sûr, soutenir les associations locales et leurs initiatives.

La capacité de la Ville de Marolles-en-Brie à poursuivre un niveau élevé d'investissement, malgré un contexte budgétaire et économique contraint, résulte du travail volontaire de consolidation de sa situation financière. Cette gestion prudente et rigoureuse, fondée sur l'augmentation de la capacité d'autofinancement et l'utilisation mesurée des excédents budgétaires, permet à Marolles d'aborder plus sereinement les prochaines échéances.

Elle offre à la commune la possibilité de :

- ✓ Réaliser les investissements indispensables à la transition écologique et au soutien de l'économie locale, au moment où ils sont les plus nécessaires
- ✓ Maintenir et développer la qualité des services publics
- ✓ Améliorer le pouvoir d'achat de ses agents

Sans augmentation des taux d'impôts et des tarifs communaux, nous préserverons le pouvoir d'achat des Marollais tout en poursuivant un programme d'actions ambitieux grâce à un soutien accru de nos partenaires, à une recherche active de subventions et à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Partie 2 : Budget Communal 2025

Budget de fonctionnement 2025, basé sur la balance arrêtée au 01 décembre 2025.

A noter : Il reste de nombreux engagements non soldés et les titres de recettes du mois de décembre ne sont pas encore émis.

1. Dépenses de Fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 a été réalisé à 98 % par rapport aux dépenses prévues au budget.

On peut noter une stabilisation des montants utilisés par rapport à l'exercice précédent.

Nous n'avons pas eu besoin d'utiliser la possibilité de virement à la section d'investissement.

2. Recettes de Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement encaissées cette année ont été réalisée à 99 % par rapport aux dépenses prévues au budget.

On peut noter une stabilisation des montants encaissés par rapport à l'exercice précédent.

Au 01 décembre, le résultat de fonctionnement cumulé serait de 498 850,00 €.

Budget d'investissement 2025, basé sur la balance arrêtée au 01 décembre 2025. Il reste de nombreux engagements non soldés et les titres de recettes du mois de décembre ne sont pas encore émis.

3. Dépenses d'investissement

En cumulant les factures déjà réglées et celle concernant l'avancement des travaux du parvis et de la brasserie, le budget sera réalisé à 98 % des dépenses prévues au budget.

4. Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2025 comprennent l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 ainsi que des recettes notifiées et inscrites dans l'état des Restes à Recevoir. Nous avons reçu en 2025 : 553.708,17 € de subvention et il reste à recevoir 1.644.957,56€

**Au 01 décembre, le résultat d'investissement cumulé serait avec les Reste à réaliser de
– 317.753,38 €.**

Les principales réalisations sur l'exercice 2025

• Cadre de vie et services généraux

- ✓ Réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la MAM, avec subvention.
- ✓ Fin de l'opération de renouvellement du parc de vidéoprotection, avec subvention.
- ✓ Acquisition d'une tondeuse autoportée pour réaliser la tonte en régie.
- ✓ Mise aux normes de 10 armoires d'éclairage public, avec subvention.
- ✓ Mise en place d'un nouveau mat d'éclairage au terrain de foot.
- ✓ Aménagement du parvis de la Mairie, avec subvention.
- ✓ Extension du columbarium avec 6 nouvelles cases.
- ✓ Installation de 6 bornes wifi.
- ✓ Elagage de sécurité à la demande des habitants.
- ✓ Mise en place d'un éco pâturage.

• Voiries

- ✓ Fin de l'opération voie verte du parc urbain, avec subvention.
- ✓ Réfection du cheminement piéton du tennis, avec subvention.
- ✓ Aménagement de l'avenue des buissons, suite au passage du bus 431.
- ✓ Etude concernant l'aménagement de la rue du Pressoir.
- ✓ Suppression des points d'apport volontaire allée de la Renardière.

• Ecoles

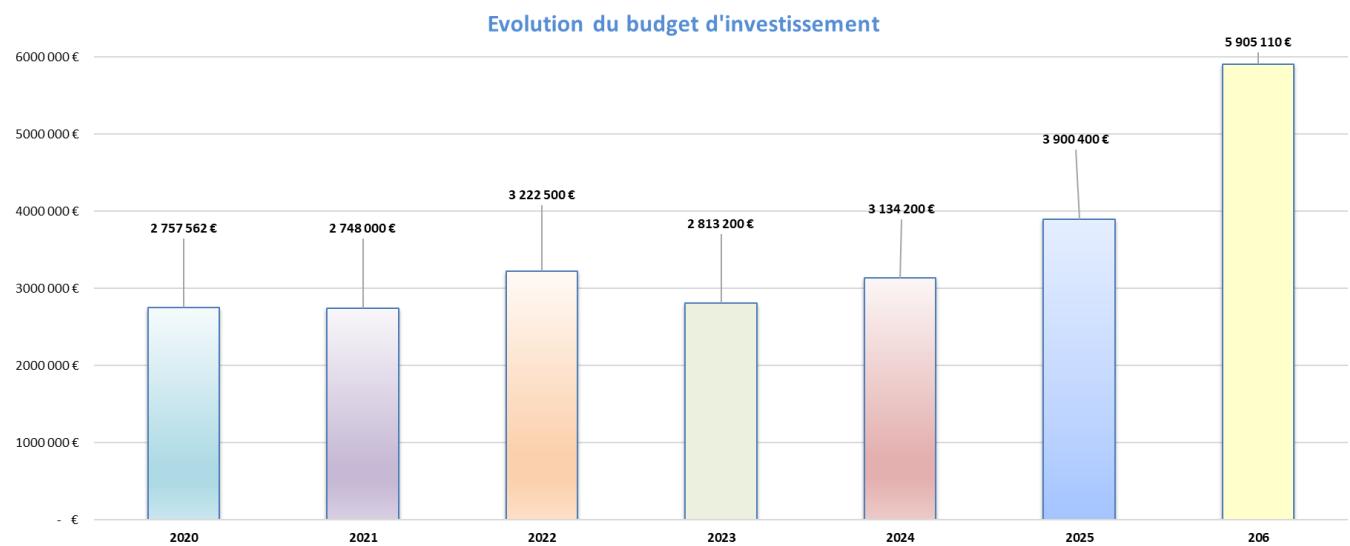
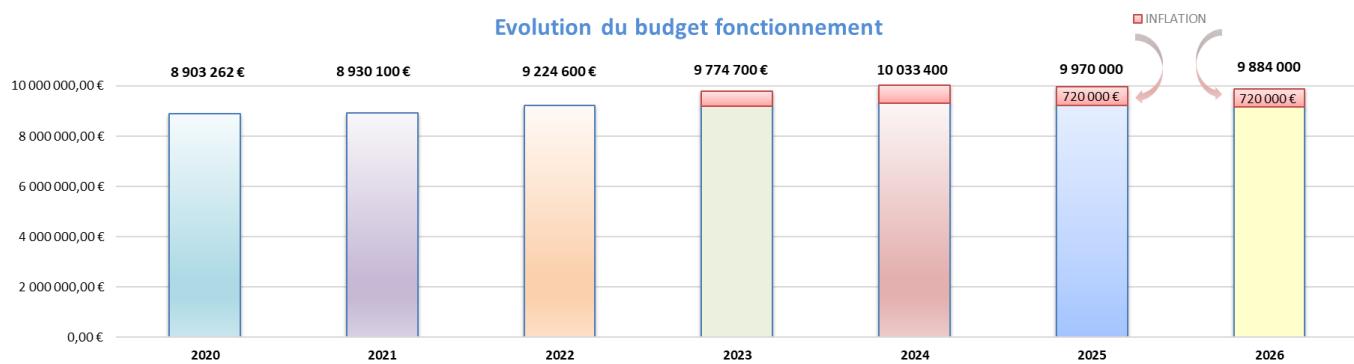
- ✓ Etudes concernant l'insonorisation des groupes scolaires, avec subvention.
- ✓ Etude de faisabilité de géothermie de surface au groupe scolaire des Buissons.
- ✓ Remplacement de 51 têtes thermostatiques au groupe scolaire de la Forêt.
- ✓ Remplacement des BAES dans les écoles.

• Autres bâtiments

- ✓ Construction d'un chalet en bois au boulodrome.
- ✓ Rénovation de la chaufferie de la MAM, avec subvention.
- ✓ Acquisition du local commercial : avec subvention.
- ✓ Aménagement du local en brasserie avec véranda, avec subvention.
- ✓ Désamiantage de l'Espace des Buissons.

Partie 3 : Orientations budgétaires 2026

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution du budget de la ville par section depuis 2020.



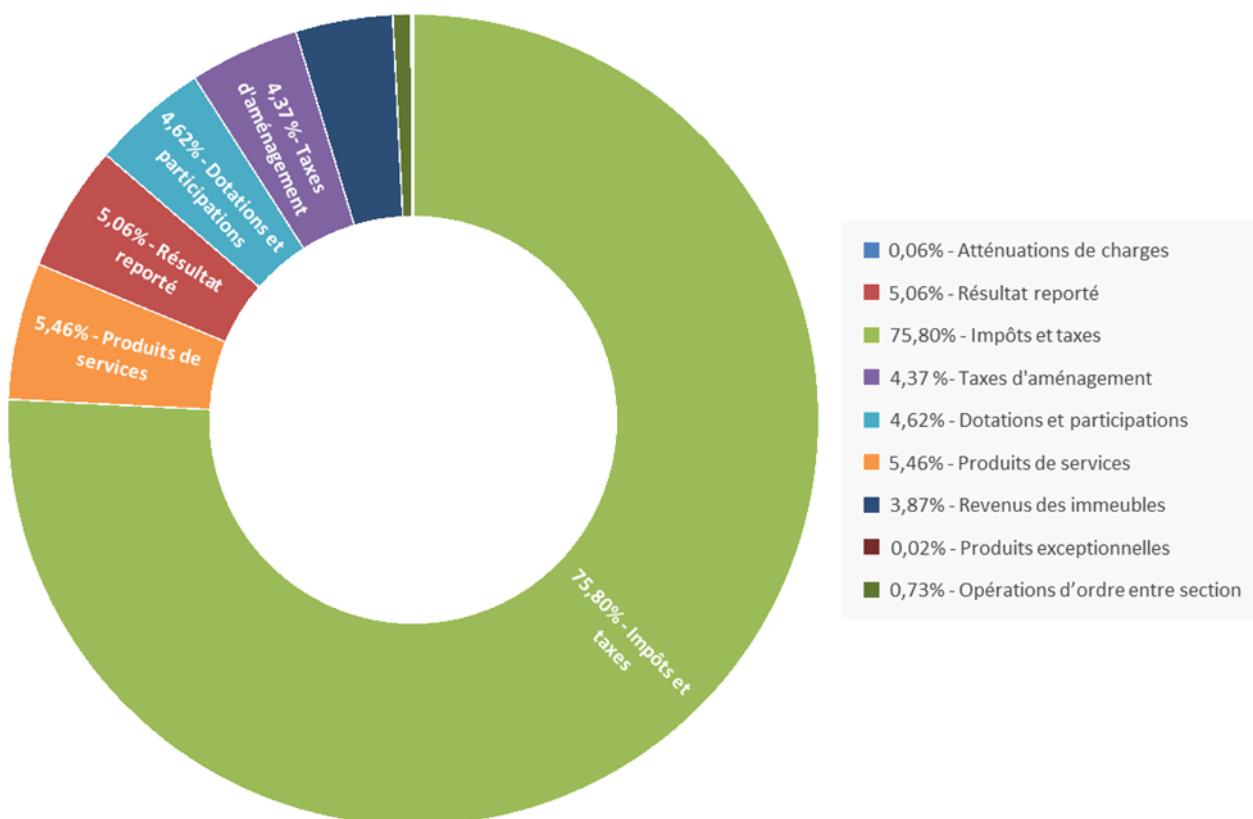
L'état de Restes à Réaliser 2025 n'est pas encore définitif au 01 décembre, des factures d'investissements sont encore en cours de réception.

Les orientations budgétaires pour 2026 prévoient un budget de fonctionnement de 9.884.000 € et d'investissement de 5.905.110 €.

1) Les recettes de Fonctionnement

Une prévision de 9.884.000 € répartie comme suit :

- 500.000 € en résultat reporté de 2025
- 7.492.500 € en impôts
- 432.300 € en taxes d'aménagement
- 456.850 € en dotations et participations
- 540.000 € en produits de services
- 6.000 € en atténuation de charges
- 382.500 € en revenus des immeubles
- 1.850 € en autres produits
- 72.000 € en opérations d'ordre entre section



1.1 Impôts et taxes

Taux communaux.

Les communes ne perçoivent plus de TH sur les résidences principales depuis 2021, le taux de 25,02 % reste inchangé pour les résidences secondaires.

- TH : 25,02 % (uniquement pour les résidences secondaires).
- TFB : 35,57% (taux communal 2020 + taux départemental, soit $21,82 + 13,75 = 35,57\%$).
- TFNB : 51,05% - inchangé, sans déroger à la règle de lien qui reste respectée.

Nous proposons des taux inchangés pour cet exercice :

Taxe	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	PROPOSITION 2026
TH	25,56%	25,88%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%
TFB	22,22%	22,59%	21,82%	21,82%	21,82%	35,57%	35,57%	35,57%	35,57%
TFNB	52,15%	52,80%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%

Nous avons estimé une recette identique à celle perçue en 2025 pour les impôts locaux, en sachant que suite à l'augmentation des bases liée à l'inflation la recette devrait être supérieure.

Droits de mutation.

Rappel : Dans les communes de moins de 5 000 habitants, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est perçue au profit d'un fonds départemental de péréquation et réparti entre ces mêmes communes par délibération du Conseil départemental en fonction des critères suivants :

- Evolution de la population
- Montant des dépenses d'équipements bruts réalisés en N-1
- Effort fiscal fourni par la collectivité

Par mesure conservatoire, le montant qui sera inscrit au Budget 2026 sera proche des prévisions 2025, soit 220.000 €.

Attribution de compensation.

L'attribution de compensation versé par la Métropole Grand Paris reste identique à l'exercice précédent, soit : 1.632.508 €

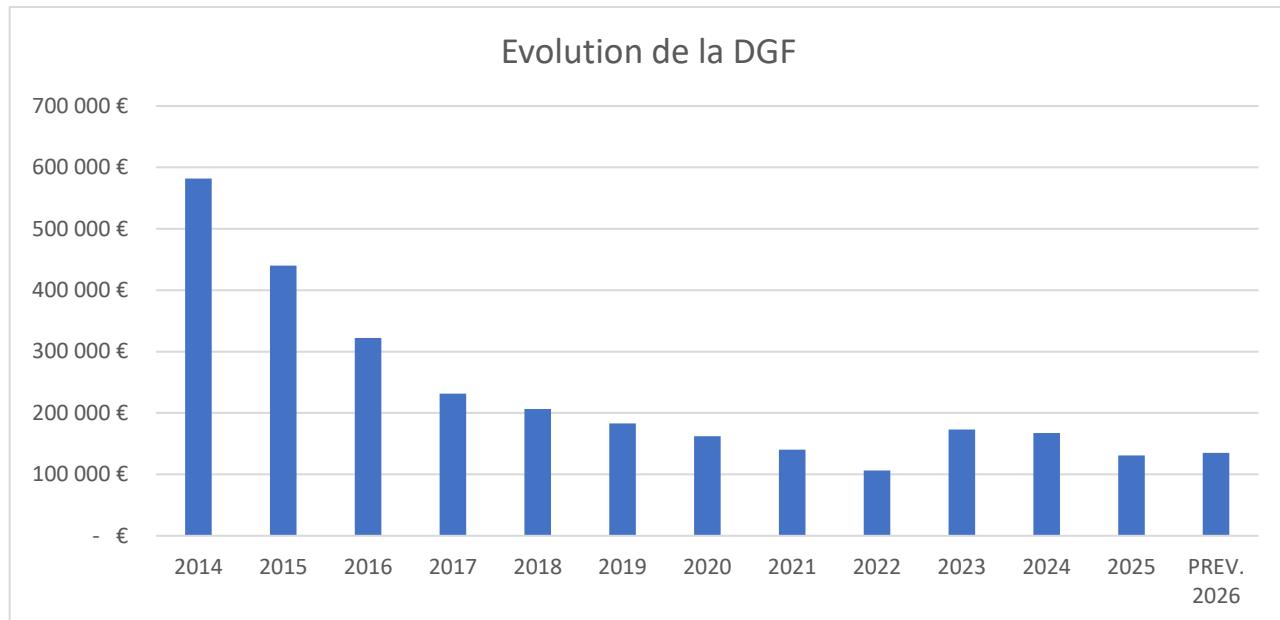
1.2 Dotations, subventions et participations.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La DGF s'est élevée à 130 668 € en 2025.

Le montant prévisionnel 2026 est identique à celui 2025 (stabilisation de la DGF), hors écrêtement qui peut la modifier.

Pour Marolles, cet écrêtement est estimé à un montant proche de 22.000 €.



Subvention projets Enfance/Jeunesse

Comme chaque année le service enfance/jeunesse dépose à la Caisse d'Allocations Familiales des dossiers de subvention pour des prestations à effectuer dans l'année.

Chaque année, nous obtenons de la CAF des subventions aux alentours de 260.000 €.

Depuis 2023, les subventions de la CAF pour la petite enfance sont versées directement au SIPE (environ 77.200 €)

1.3 Produits de services

Concernant les recettes des redevances périscolaires et de loisirs, nous avons limité nos prévisions à une recette espérée à 508.000 €.

Ce chapitre comprend également les recettes afférentes aux concessions de cimetière et les prises en charges de la refacturation des fluides des bâtiments dont la compétence a été transférée au GPSEA.

1.4 Atténuations des charges

Ce chapitre inscrit notamment le remboursement des indemnités journalières, lié aux absences du personnel pour raisons de santé : accident de travail, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée et maternité.

SOFAXIS est l'assurance pour les titulaires,

La CPAM gère les contractuels, avec, en plus, le remboursement pour maladie ordinaire.

Ces recettes sont difficilement quantifiables car elles ne sont pas toujours prévisibles.

Suite aux départs en retraite de 2 agents en longue maladie, nous enregistrons une baisse pour 2026 avec une prévision de 6 000 €.

1.5 Revenu des immeubles

Les recettes des revenus des immeubles comprennent les loyers pour les logements communaux, les bâtiments mis à dispositions (GPSEA, Education Nationale, La Poste, Tennis) et le terrain du golf.

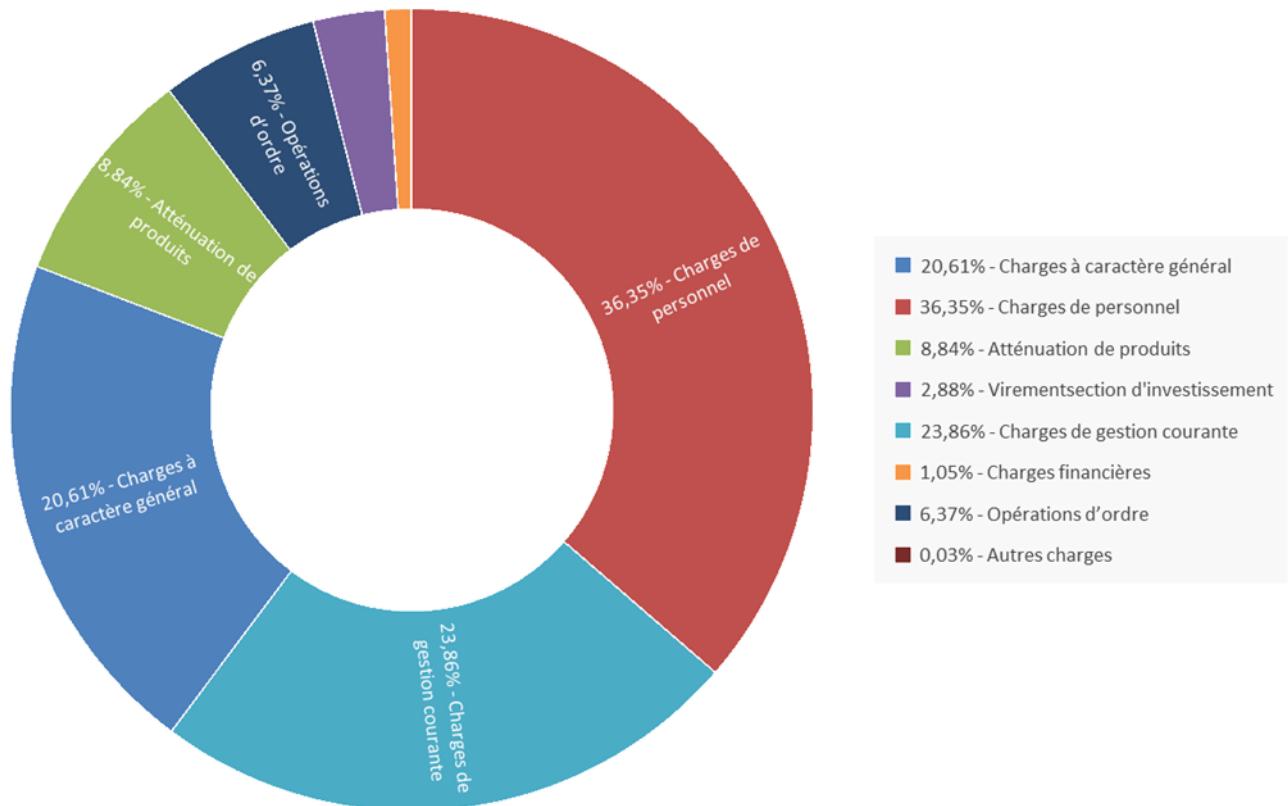
Sont également compris dans ce chapitre les revenus pour la location de la salle des fêtes et les redevances pour les antennes téléphoniques.

L'estimation 2026 est d'environ 382.500 €.

2. Les dépenses de Fonctionnement

Une prévision de 9.884.000 € répartie comme suit :

- 2.036.735 € en charges à caractère général
- 3.593.138 € en charges de personnel
- 873.500 € en atténuation de produits
- 2.358.627 € en charges de gestion courante
- 103.700 € en charges financières
- 630.000 € en opérations d'ordre entre section
- 285.000 € en virement avec section d'investissement
- 3.300 € en autres charges



2.1 Charges à caractère général

Ces dépenses constituent l'essentiel des dépenses d'activité des services municipaux et garantissent le service public (fluides, locations, petit matériel, fournitures diverses, entretien des bâtiments et matériels, prestations de services...).

Pour 2026, elles seront légèrement inférieures à celles du budget 2025, suite à l'ajustement des tarifs des fluides et malgré l'inflation.

2.2 Charges de personnel

Ce chapitre de dépense sera stable par rapport à l'exercice précédent, malgré les variations en 2025 :

- Augmentation du SMIC et du point d'indice pour les fonctionnaires.
- Glissement, Vieillesse et Technicité (GVT) : part de l'évolution des salaires qui résulte des évolutions de carrière propres à chaque agent.

Considérant que le résultat d'exercice 2025 résulte également du travail des agents communaux et des négociations des tarifs qu'ils ont menées, une somme sera affectée au chapitre 012 au titre de Prime annuelle exceptionnelle, à répartir entre agents sous la responsabilité de la direction.

Depuis 2022, le Conseil Municipal a fixé par délibération la durée hebdomadaire de travail par cycle. Un temps de travail en vigueur au sein de la commune est fixé à 37h30 par semaine pour l'ensemble des agents exerçant un cycle hebdomadaire fixe.

Un calendrier annuel est établi pour le service Hygiène et Restauration sur la base de 1.707h/an et pour le service Enfance sur la base de 1.653h/an.

Il est prévu 81 postes budgétaires dont 73 pourvus au 01 janvier 2026 selon la répartition ci-dessous :

Filières	CATA			CAT B			CAT C		
	Ouvert	Titulaire	Non titulaire	Ouvert	Titulaire	Non titulaire	Ouvert	Titulaire	Non titulaire
Administrative	3	1	2	7	5		16	12	2
Animation				2	1		8	7	1
Médico-sociale							4	2	
Technique	1	1		2	1		37	29	8
Sportive				1	1				
TOTAUX	4	2	2	12	8	0	65	50	11

2.3 Atténuation de produits

Ce chapitre de dépenses qui est évalué pour 2024 à 873.500 €, comprend les fonds de péréquations FPIC et FNGIR ainsi que la diminution du prélèvement des pénalités SRU.

Depuis 2025, le gouvernement a mis en place une nouvelle péréquation avec le DILICO qui pourrait jusqu'à tripler pour notre commune par rapport au prélèvement de 2025.

2.4 Autres charges de gestion courantes

Subventions aux associations : une enveloppe globale est prévue de 72.800 € pour 2026 en augmentation par rapport au 71.500 € versée en 2025.

Une enveloppe de 4.000 € permettra d'attribuer des subventions complémentaires à des associations Marollaises pour la réalisation de projets spécifiques.

CCAS : la subvention en 2026 sera de 170.000 € (identique à 2025) malgré l'augmentation probable des demandes d'aides de la population et de l'ouverture de la Maison Intergénérationnelle prévue fin d'année 2026.

Syndicats intercommunaux :

- Sipe = 195.000 €.
- SIVU de Police = 190.000 €.

Le Fond de Compensation des Charges Transférées (FCCT) avec le GPSEA est stable, soit un prévisionnel de 1.414.000 € (1.413.924 € en 2025).

2.5 Charges financières et exceptionnelles

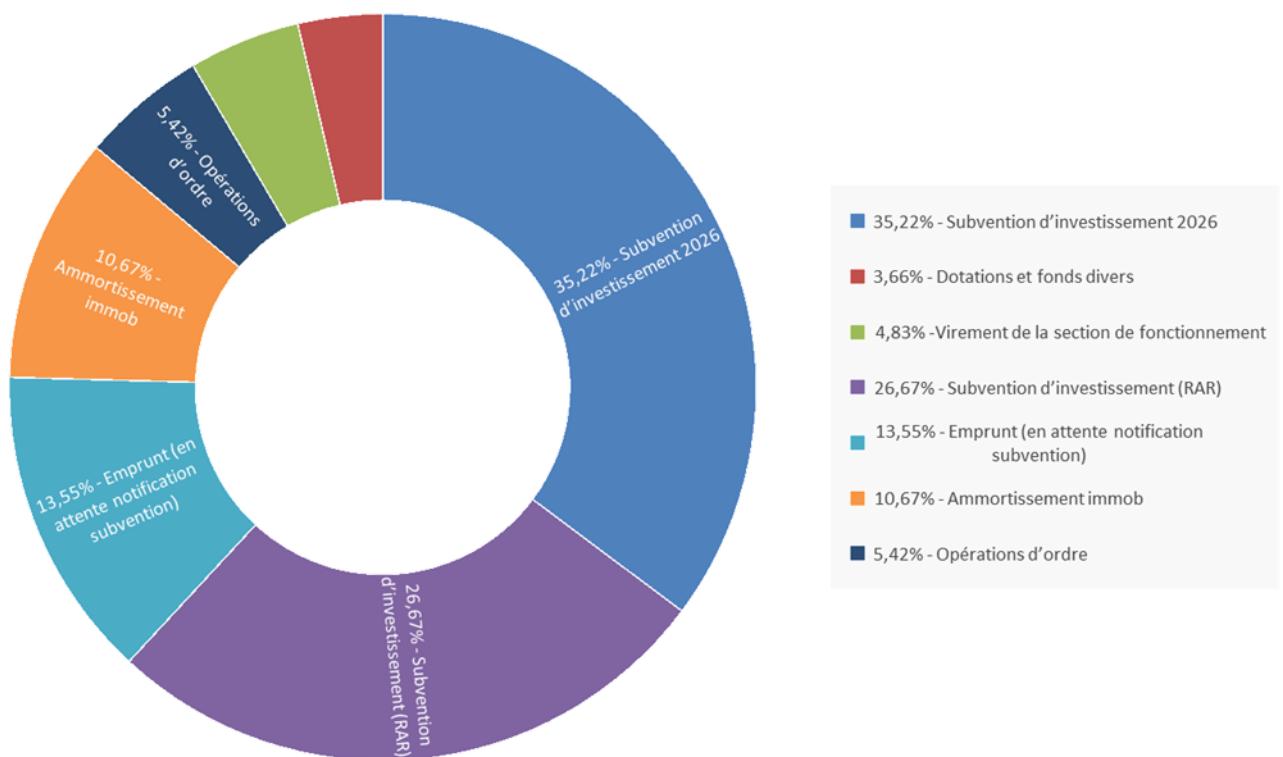
Les frais financiers comprennent essentiellement les intérêts de la dette, aucun emprunt n'a été contracté en 2023, ce qui permet d'évaluer à la baisse le remboursement des intérêts pour 2026 à 103.700 €

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	PREV. 2026
Remboursement des intérêts de la dette en €	168 319	157 517	147 389	134 670	125 500	113 211	103 700

3. Les recettes d'investissement

Une prévision de 5.905.110 € répartie comme suit :

- 1.574.610 € en subvention d'investissement (RAR 2025)
- 2.079.500 € en subvention d'investissement notifié pour 2026
- 216.000 € en dotation et fond divers
- 800.000 € en emprunt
- 630.000 € en amortissement des immobilisations
- 320.000 € en opérations d'ordre entre section
- 285.000 € en versement de section de fonctionnement (autofinancement)



3.1 Subventions attendues

La municipalité poursuit une politique active de recherche de subventions, comme en témoigne le tableau des subventions, remis et actualisé à chaque conseil municipal.

3.2 F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.)

Le taux de FCTVA est de 14,85 %. Il reste inchangé en 2026.

La prévision exacte du FCTVA 2026 sera précisée lors du vote du budget.

3.3 Taxe d'aménagement

Le taux fixé par le conseil municipal du 21 novembre 2011 est de 5 %.

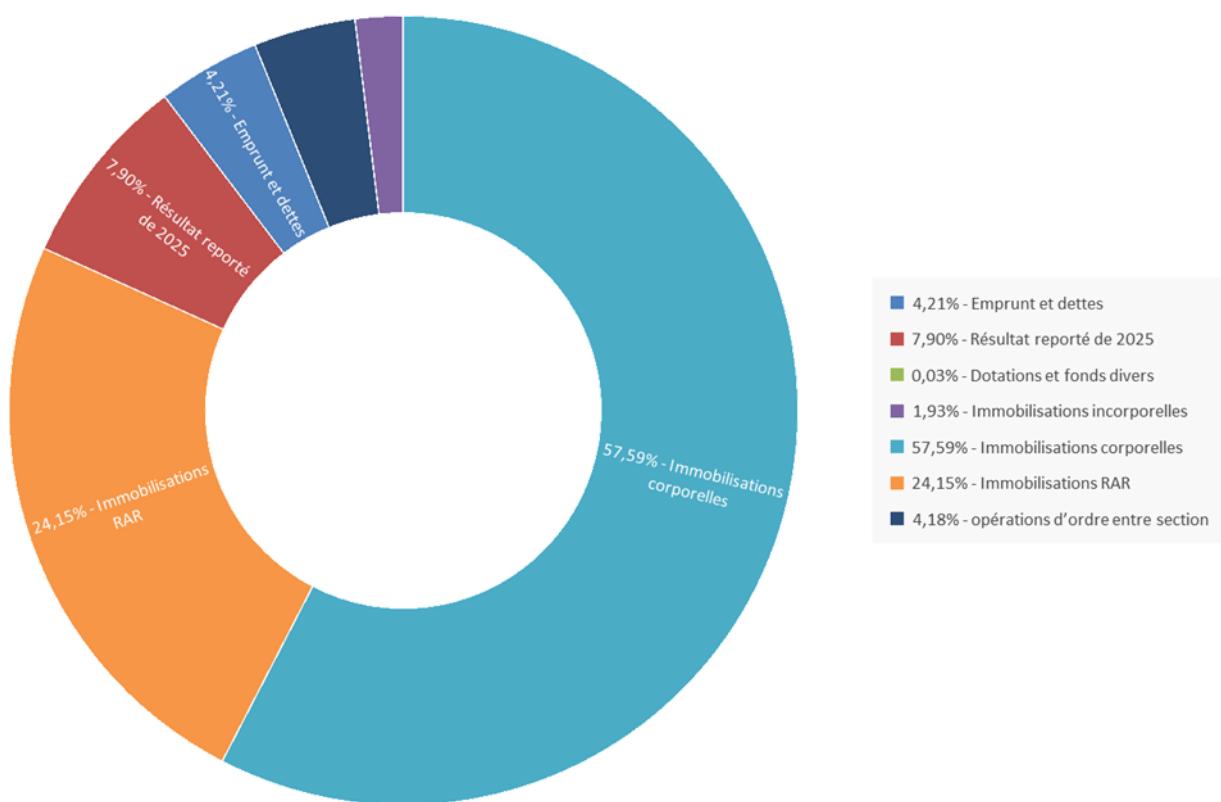
Une taxe de 8 % s'applique pour le Cœur de Village.

L'équipe municipale propose de conserver lesdits taux.

4. Les dépenses d'investissement

Une prévision de 5.905.110 € répartie comme suit

- 466.691 € en résultat de l'exercice précédent
- 248.623 € en emprunt et dettes
- 2.000 € en dotations et fonds divers
- 114.180 € en immobilisations incorporelles
- 3.400.963 € en immobilisations corporelles 2026
- 1.426.053 € en Reste à Réaliser 2025
- 246.600 € en opérations d'ordre entre section



4.1. Dotation en fonds divers

Ce chapitre comprend les remboursements de la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement suite à l'annulation possible d'un permis de construire.

4.2. Opérations d'ordre

Ces opérations sont l'équivalent des opérations d'ordre en recette de fonctionnement concernant les amortissements des subventions d'investissements amortissables et les travaux réalisés en régies.

4.3. Emprunt et dettes

Caractéristique de la dette au 01/01/2026 :

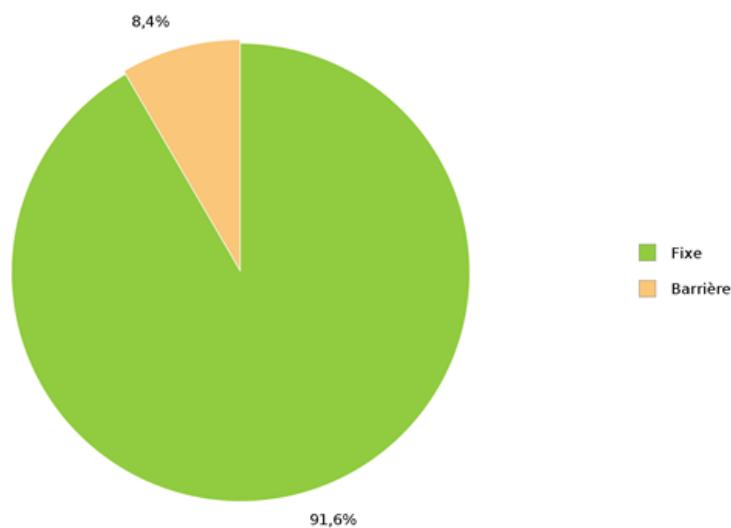
FinanceActive

VILLE DE MAROLLES-EN-BRIE

Insito

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	2 335 575,98 €	91,60 %	4,31 %
Variable	0,00 €	0,00 %	0,00 %
Barrière	214 166,33 €	8,40 %	4,63 %
Ensemble des risques	2 549 742,31 €	100,00 %	4,34 %



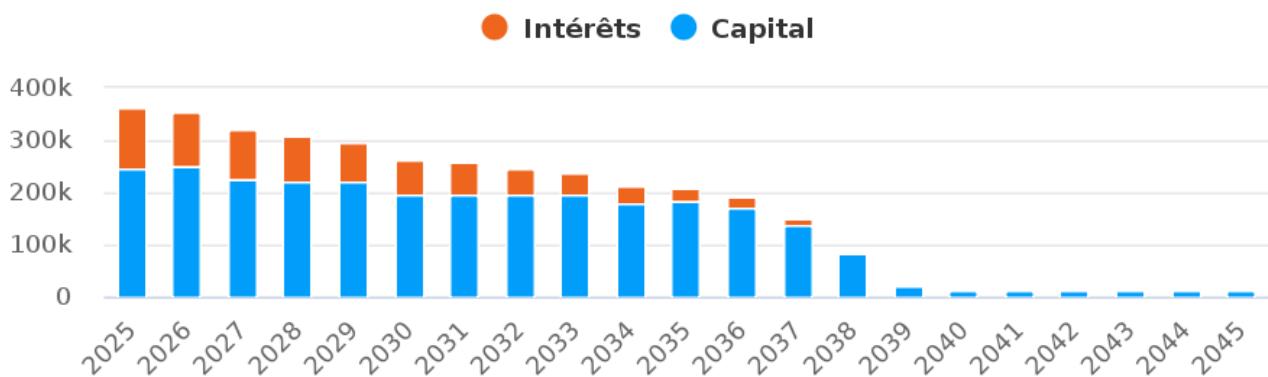
© Finance Active

Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2028, et la totalité de la dette sera éteinte en 2045. Sa durée de vie moyenne est de 8 ans et 5 mois.

En mars 2026 l'emprunt de 1 047 286.37 contracté en 2006 sera entièrement remboursé.
L'Annuité de cet emprunt est de 60 262.



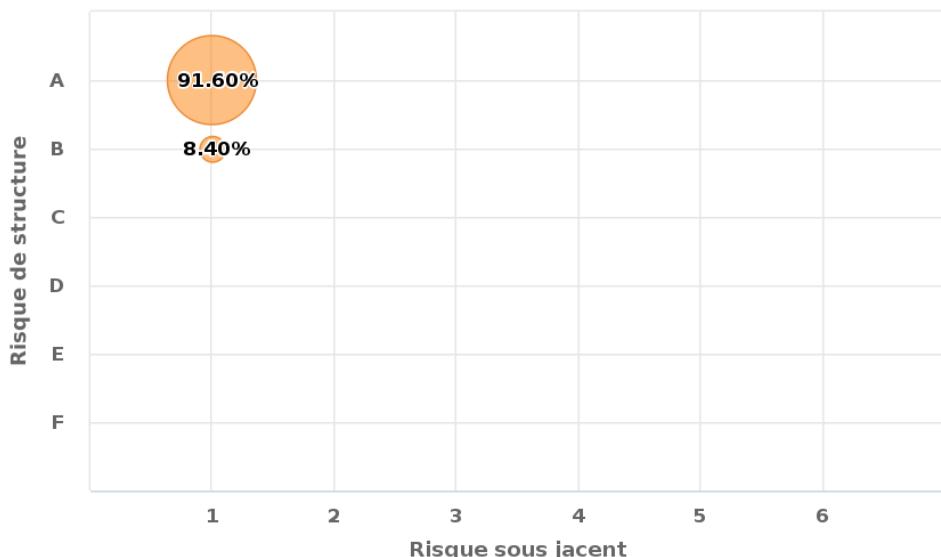
PROFIL DE REMBOURSEMENT



Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le ministère des finances, avec les différentes associations d'élus et les banques.

Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés.

Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).



1.1 Plan Pluriannuel des Investissements.

Présentation du P.P.I. :

ARTICLES	THEMES	BUDGET 2025		LIQUIDATION 2025		2025 (RAR)		PROPOSITION 2026		2027-2028
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
2031	FRAIS ETUDES									
	Urbanisme	5 400				5 376				20 000
	Voirie, voirie verte	8 237		5 428		2 808				20 000
	Parvis HDV	92 836		68 081		14 221				
	Aménagement brasserie	77 500		53 856		12 636				
	Audit et intervention informatique	0		4 494						
	Economie et Production d'énergie	16 596		16 476		120				35 000
	Acoustique + démontage	99 152		89 282		11 755				
	Services Techniques							45 000		
	Géothermie de surface							45 000		40 000
2033	ANNONCES	5 000		12 858				7 500		
2051	ACHAT DE LICENCES + LOGICIELS	44 458		31 580		5 841		16 680		20 000
2121	PLANTATION ARBRES ARBUSTES	12 478		5 930		1 547		8 000		10 000
2128	AMENAGEMENT DE TERRAIN									
	bouloard	69 828		69 505						
	Brasserie (dalec)	56 000		53 216						
	Aménagement sportifs									
	Aire de jeux							69 838		
	Rond point Baguade							5 000		
21311	BATIMENT : HOTEL DE VILLE							5 000		12 000
	Aménagement HDV							2 419		3 000
	Chaufferie	1 300								
21312	BATIMENTS SCOLAIRES									
	Toiture GS 3	11 438			11 438					
	Robinet Thermostatique GS	6 148		6 148				4 337		5 000
	Optimisation chauffage	19 742				15 945				5 000
	Démantèlage GS 2							131 300		80 000
	Sécurité PRMS	25 640						31 342		5 000
	Acoustique des GS	30 000						2 292 531		900 000
21316	CIMETIERE	9 906		9 906				17 654		9 000
21318	BATIMENTS PUBLICS AUTRES									
	Services Techniques	17 000						7 656		80 000
	Espace des Bureaux	70 000		56 495				30 439		35 000
	Local Commercial contre ancien	51 5048		109 055		56 5905				
	Salle des fêtes									
	ALSH + Maison des Jeunes	4 500		2 145		3 339				4 000
	Foot									12 000
	Dojo MAM	31 346		52 537						15 000
	Tennis	27 600						36 500		
	Local Maison pour tous									22 000
	Eglise							8 250		11 000
21321	IMMBUBLE DE RAPPORT	200 000		210 080						12 000

ARTICLES	THEMES	BUDGET 2025		LIQUIDATION 2025		2025 (RAR)		PROPOSITION 2026		2027-2028
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
21351	INSTALLATIONS GENERALES	23 170		47 876						20 000
2152	VOIRIES COMMUNALES									
	Mise aux normes des arrêts de bus									
	Cheminement piétons + trottoirs	49 700		49 616						80 000
	Rue du pressoir									205 000
	Rue des vendangeurs + marchands									124 000
	Travaux de voirie	15 951		15 946						85 000
	signalisation sécurité aménagements	12 000		2 711		680		9 000		15 000
	Parvis HDV	600 000		119 047		540 323				30 000
21531	POTEAUX INCENDIE	25 000						25 000		35 000
21533	RESEAUX CABLES- TEL IP									
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION									
	EP Indr	6 964		964		5 215				19 000
	Armoires électriques	75 166		69 272				40 000		60 000
	Mat Eclairage Foot	19 795		19 795						
	Raccordement électrique	48 933		17 166				11 000		25 000
215731	MATERIEL ROULANT	83 978		43 880				57 050		30 000
215738	AUTRE MATERIEL DE VOIRIE	10 000		5 517						15 000
2158	MATERIEL ET OUTILLAGE									
	Outilage technique	17 283		7 682		771		6 000		15 000
	Outilage Espace vert	12 000		10 991				8 700		15 000
	Cuve Arrosages	3 000		2 683						
21828	MATERIEL DE TRANSPORT	6 000		5 346						100 000
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE									
	Informatique Ecoles	2 500		2 446				11 500		8 000
	Tableau numérique	6 800		1 052				12 000		16 000
21838	MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	17 122		7 951		436				26 000
	Bale de stockage							56 830		